

ZOOM SUR LE RÔLE DU MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

QUI EST-IL ?



Il peut être le **chef d'entreprise** lui-même ou un salarié volontaire. Il est majeur et possède des **compétences professionnelles** mais aussi des **qualités pédagogiques**



Il doit être titulaire d'un **diplôme** (ou équivalent) relevant du même domaine que celui de l'apprenti, et être au moins de **même niveau**



Un diplôme de niveau inférieur à celui préparé par l'apprenti est toléré si le maître d'apprentissage justifie de 3 années d'expérience à son poste

COMBIEN D'APPRENTIS PEUT-IL ENCADRER ?

2 apprentis + 1 redoublant au maximum

PEUT-IL Y AVOIR PLUSIEURS MAÎTRES POUR UN APPRENTI ?

Oui, plusieurs salariés peuvent se **partager** le rôle de maître d'apprentissage, il suffit de désigner un **réfèrent** qui sera en charge de la liaison avec le CFA

À QUOI S'ENGAGE-T-IL ?



Le maître d'apprentissage assure la formation pratique de l'apprenti et l'accompagne vers l'obtention de son diplôme

COMMENT ?



- Forme l'apprenti sur son **temps** de travail
- Se rend **disponible** pour répondre aux questions de l'apprenti et s'assurer de son intégration

- S'informe de son **parcours** au sein du CFA et de ses résultats
- Consacre du temps aux **relations avec le CFA**

ET L'EMPLOYEUR QUEL EST SON RÔLE ?



Accueillir l'apprenti, présenter l'équipe, le lieu de travail et les activités de l'entreprise



Organiser et planifier les tâches qui lui incombent au quotidien



Accompagner l'apprenti dans sa découverte de toutes les facettes du métier qu'il apprend



Évaluer l'acquisition de ses compétences professionnelles



S'assurer qu'il dispose de conditions de travail satisfaisantes et d'un environnement respectant les règles d'hygiène et de sécurité applicables



L'informer de l'ensemble des règles et usages internes



L'inscrire dans un **CFA** correspondant à son projet professionnel



L'inscrire aux épreuves du **diplôme**



Dans le cas d'un apprenti handicapé, n'hésitez pas à solliciter un spécialiste du handicap pour mettre en place des solutions adaptées



L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR

www.apprentissage.gouv.fr